

niort agglo

Agglomération du Niortais

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

DELEGATION DE SIGNATURE
ACCORDEE A VIRGINIE DANGEON
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ADJOINTE,
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Jérôme BALOGE a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du conseil d'agglomération au Président et autorisant la subdélégation,

Vu l'arrêté de délégation de signature octroyé à Madame Agnès LECOMTE en qualité d'adjointe à la Directrice des Ressources Humaines au sein du Pôle Ressources et gestion administrative, au 19 janvier 2021,

Vu l'arrêté de nomination de Madame Virginie DANGEON en qualité de Directrice Adjointe des Ressources Humaines au sein du Pôle Ressources,

Vu l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Considérant que le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais peut donner délégation de signature en toute matière aux responsables des directions et missions de la structure, dans la limite de leurs attributions ;

Considérant que l'exercice des missions incombant à la Direction des Ressources Humaines nécessite l'octroi d'une délégation de signature au profit du responsable concerné, dans la limite de ses attributions telles qu'elles ressortent de l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté de délégation de signature octroyé à Madame Agnès LECOMTE le 19 janvier 2021 est abrogé.

Article 2 :

Une délégation de signature est accordée à Madame Virginie DANGEON, en ce qui concerne la Direction des Ressources Humaines, selon le tableau joint en annexe.

Article 3 :

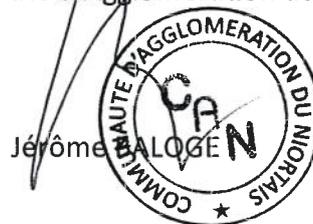
Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché et publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux-Sèvres et notifié à l'intéressée.

A Niort, le 17/03/2023

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais



ANNEXE : Délégation de signature accordée à la Directrice Adjointe des Ressources Humaines du Pôle ressources, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui et conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle Ressources	Directrice Adjointe des Ressources Humaines	DANGEON	Virginie	<ul style="list-style-type: none"> - actes, décisions, instructions et correspondances ; - certificats administratifs ; - engagements des dépenses, avec un montant plafonné à 5 000 € HT ; - engagement et certification du service fait des dépenses de fonctionnement et d'investissement imputés au budget de l'EPCI ; 	<ul style="list-style-type: none"> - courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...) ; - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT et leurs avenants 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Maël SIMON 2- Jacques BOUDAUD 3- Frédéric PLANCHAUD 4- Erick VEYRIE 5- Carole CHEUCLE

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 079-200041317-20230317-A03_30_01-AI